

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **mardi, 3 avril 2018** à 19 :30 heures.

Étaient présents :

Mesdames	Johanne Pelletier	Messieurs	Pier-Alexandre Caron
	Marilyn Fortin		Julien A. Caron
			Jocelyn Caron
			Philippe Mainguy

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Madame Denise Deschênes, mairesse.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse ouvre la séance en faisant part des points à l'ordre du jour aux personnes qui assistent à la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

089-04-2018

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Julien A. Caron
Appuyé par : Madame Marilyn Fortin
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

- 6.1 Utilisation des téléavertisseurs/pompiers
- 8.2 Appel d'offres/vidange des installations septiques
- 13.3 Havre des Femmes

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
- 3. Questions du public/Suivi
- 4. Procès-verbal du 5 mars 2018
 - 4.1 Acceptation
- 5. Administration générale
 - 5.1 Résultat/Soumissions/Entrepreneur électricien/Année 2018
 - 5.2 Programme de santé/Acceptation
 - 5.3 Organisme L'Élan collectif/Distribution d'arbres
- 6. Service incendie
 - 6.1 *Utilisation des téléavertisseurs/pompiers*
- 7. Transport
 - 7.1 Réseau routier
 - 7.1.1 Travaux à faire
 - 7.1.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Résolution
 - 7.1.3 Demande de soumissions gravier/niveleuse
 - 7.1.4 Date début d'emploi/René Caron
 - 7.1.5 Camionnette municipalité/Vente

8. Aqueduc, Égouts, Voirie et Assainissement des eaux usées
 - 8.1 Kevin Marcoux & Cynthia Côté/Réclamation
 - 8.2 *Appel d'offres/vidange des installations septiques*
9. Santé et bien-être
 - 9.1 Entente de collaboration/Insalubrité morbide
10. Aménagement, urbanisme & développement
 - 10.1 Étude de marché/épicerie, poste à essence et quincaillerie
 - 10.2 Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Avis de motion
 - 10.3 Prolongement de la rue Lord/Cadastré et piquetage
11. Lacs Bringé, Isidore, des Plaines/Associations
 - 11.1 Rencontre/Planification
12. Loisirs et culture
 - 12.1 Soirée reconnaissance/Bénévoles du Snow Fête
13. Subvention, cotisation & appui
 - 13.1 Le Re-Lait Montmagny-L'Islet/Don
 - 13.2 Subvention naissance/Édith Morneau & Alexandre Nicole
 - 13.3 *Havre des Femmes*
14. Correspondance
15. Varia
16. Comptes payés et à payer
 - 16.1 Acceptation
17. Période de questions
18. Levée de la séance

3. Questions du public/Suivi

Un suivi a été fait par madame la mairesse concernant les questions et les demandes formulées à la période de questions de la séance précédente.

4. Procès-verbal du 5 mars 2018

4.1 Acceptation

090-04-2018

Procès-verbal/5 mars 2018/Adoption.

Il est proposé par : Madame Marilyn Fortin
Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy
Et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal du 5 mars 2018 soit accepté tel que rédigé.

5. Administration générale

5.1 Résultat/Soumissions/Entrepreneur électricien/Année 2018

091-04-2018

Résultat/Soumissions/Entrepreneur électricien/Année 2018.

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions a été formulée pour les travaux d'électricité à effectuer pendant l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions :

	Cytech Corbin Inc.	René Samson Inc.
Taux horaire électricien	78,50 \$/heure	81,00 \$/heure
Taux horaire camion nacelle	85,00 \$/heure	125,00 \$/heure

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron

Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron

Et unanimement résolu : -

DE retenir la soumission déposée par *Cytech Corbin Inc.* et ainsi lui accorder le contrat des travaux d'électricité à réaliser au cours de l'année 2018 selon les tarifs indiqués à sa soumission.

5.2 Programme de santé/Acceptation

092-04-2018

Programme de santé/Acceptation.

CONSIDÉRANT la présentation, le 13 mars 2018, du programme de santé de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard par madame Suzanne Bédard, médecin responsable ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de santé est un élément du programme de prévention prévu dans la *Loi de la santé et de la sécurité au travail* et qu'il vise le maintien de la santé des travailleurs en contribuant à éliminer à la source les dangers présents dans l'environnement de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de ce programme de santé se fait gratuitement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du programme de santé ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Johanne Pelletier

Appuyé par : Madame Marilyn Fortin

Et unanimement résolu : -

QUE les élus acceptent le programme de santé de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard et, par le fait même, qu'ils acceptent que les activités proposées soient réalisées selon les échéanciers prévus au programme.

5.3 Organisme L'Élan collectif/Distribution d'arbres

093-04-2018

Organisme L'Élan collectif/Distribution d'arbres.

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion du mois de l'arbre en mai, l'organisme L'Élan collectif offre de faire la distribution d'arbres, mais aussi d'en faire la plantation de manière bénévole ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard souhaite se prévaloir de cette opportunité pour planter des arbres sur le site de traitement des eaux usées et aux alentours ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Julien A. Caron

Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy

Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard demande à l'organisme L'Élan collectif de procéder à la plantation de 200 arbres sur le site de traitement des eaux usées et dans les environs.

QUE madame Carole St-Hilaire, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

6. Service incendie

6.1 Utilisation des téléavertisseurs/pompiers

094-04-2018

Utilisation des téléavertisseurs/pompiers.

CONSIDÉRANT QUE les pompiers du service incendie de Saint-Cyrille-de-Lessard reçoivent les messages d'urgence de la centrale 911 au moyen de leurs téléavertisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de faire est très efficace puisqu'elle permet de rejoindre les pompiers en tout temps, peu importe l'endroit où ils se trouvent ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a été informé que l'entreprise *Info-Page* cessera, dans peu de temps, de fournir le service de téléavertisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE la couverture réseau dans la région pour les cellulaires est beaucoup moindre que pour les téléavertisseurs. Le service incendie ne peut donc pas compter présentement sur la téléphonie cellulaire pour remplacer l'utilisation des pagettes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC de L'Islet vivent présentement cette problématique ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron

Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron

Et unanimement résolu : -

DE demander à l'entreprise *Info-Page* d'assurer le maintien du service des téléavertisseurs pour les services incendie de la MRC de L'Islet, et ce, jusqu'à ce que les municipalités concernées prennent les mesures nécessaires afin de mettre en place une nouvelle méthode pour rejoindre efficacement les pompiers lors d'appels d'urgence.

DE demander à la MRC de L'Islet d'appuyer les municipalités touchées par la perte prochaine du service de téléavertisseurs et de les aider à trouver d'autres solutions qui permettront de garantir une communication adéquate pour les services d'urgence.

7. Transport

7.1 Réseau routier

7.1.1 Travaux à faire

095-04-2018

Réseau routier/Travaux de voirie prioritaires.

Il est proposé par : Monsieur Philippe Mainguy

Appuyé par : Monsieur Julien A. Caron

Et unanimement résolu : -

D'effectuer l'entretien courant des chemins en début de saison selon les conditions météorologiques et d'installer une signalisation adéquate pour identifier les endroits où la chaussée est détériorée.

7.1.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Résolution

096-04-2018

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Résolution.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 120 836\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est intégrée au rapport financier 2017 préparé pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Marilyn Fortin
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

7.1.3 Demande de soumissions gravier/niveleuse

097-04-2018

Demande de soumissions gravier/niveleuse.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura besoin de gravier et des services d'une niveleuse pour l'entretien des chemins sur son territoire pour l'année 2018 ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Julien A. Caron
Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron
Et unanimement résolu : -

QUE des soumissions soient demandées auprès de quatre (4) entreprises locales spécialisées dans ce domaine.

7.1.4 Date début d'emploi/René Caron

098-04-2018

Date début d'emploi/René Caron.

Il est proposé par : Madame Johanne Pelletier
Appuyé par : Madame Marilyn Fortin
Et unanimement résolu : -

QUE monsieur René Caron reprenne son travail d'aide à l'inspecteur municipal au début du mois de mai 2018 pour la municipalité.

7.1.5 Camionnette municipalité/Vente

099-04-2018

Camionnette municipalité/Vente.

CONSIDÉRANT QUE le véhicule Dodge Ram ProMaster 2016 ne répond pas aux attentes, ni aux besoins de la municipalité puisqu'il n'est pas très pratique, entre autres, lors de transport de matériaux, car l'espace est trop restreint ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Appuyé par : Madame Marilyn Fortin
Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité prenne la décision de se départir, au meilleur coût possible, de la camionnette Dodge Ram ProMaster 2016.

QUE madame Carole St-Hilaire, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de

Saint-Cyrille-de-Lessard tout document nécessaire à cette vente de véhicule.

8. Aqueduc, Égouts, Voirie et Assainissement des eaux usées

8.1 Kevin Marcoux & Cynthia Côté/Réclamation

100-04-2018

Kevin Marcoux & Cynthia Côté/Réclamation.

CONSIDÉRANT la lettre de réclamation de M. Kevin Marcoux et Mme Cynthia Côté pour les dommages causés suite à un refoulement d'eau dans le sous-sol de leur résidence qui est survenu le 12 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ce refoulement résulte de la conduite pluviale existante dans ce secteur qui semble s'être écrasée, ou encore, a complètement gelé ;

CONSIDÉRANT QUE le total de la réclamation déposée à la municipalité représente un montant de 3 035,22 \$;

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil municipal ont rencontré M. Marcoux et Mme Côté le 20 mars dernier pour discuter de la situation, tel que proposé dans la résolution # 060-02-2018 adoptée le 5 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de cette rencontre, il y a eu entente entre les parties qu'un montant de 2 000 \$ serait acceptable afin de régler le dossier ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron

Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy

Et unanimement résolu : -

QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard verse un montant de 2 000 \$ à M. Kevin Marcoux et Mme Cynthia Côté en guise de compensation pour les dégâts causés suite au refoulement d'eau dans le sous-sol de leur résidence.

8.2 Appel d'offres/vidange des installations septiques

101-04-2018

Appel d'offres/vidange des installations septiques.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 13 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), toute fosse septique doit être vidangée aux deux (2) ans pour une utilisation annuelle et être vidangée aux quatre (4) ans pour une utilisation saisonnière ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 88 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), il est du devoir de toute municipalité de faire exécuter ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la vidange des installations septiques sur le territoire de Saint-Cyrille-de-Lessard est terminé ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Johanne Pelletier

Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron

Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité procède à un appel d'offres par invitation auprès d'entrepreneurs de la région pour la vidange, le transport et la disposition d'eaux usées et de boues provenant d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout, et ce, pour les années 2018, 2019 et 2020.

9. Santé et bien-être

9.1 Entente de collaboration/Insalubrité morbide

102-04-2018

Entente de collaboration/Insalubrité morbide.

CONSIDÉRANT l'importance d'élaborer une entente de collaboration regroupant le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, les Municipalités, la MRC et la Sûreté du Québec pour la gestion des situations d'insalubrité morbide ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettrait de préciser le rôle de chacune des parties, dans les limites de leurs mandats, responsabilités respectives, compétences et suivant les lois et règlements applicables dans tels cas, et élaborer des processus d'interventions possibles ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du projet d'entente proposée par la MRC de L'Islet et qu'ils sont en accord avec son contenu ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Philippe Mainguy
Appuyé par : Madame Johanne Pelletier
Et unanimement résolu : -

QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard accepte de faire partie de l'entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide regroupant les différents intervenants impliqués dans ces dossiers.

QUE madame Denise Deschênes, mairesse et madame Carole St-Hilaire, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard tout document nécessaire à la réalisation de ce partenariat.

10. Aménagement, urbanisme & développement

10.1 Étude de marché/épicerie, poste à essence et quincaillerie

103-04-2018

Étude de marché/épicerie, poste à essence et quincaillerie.

CONSIDÉRANT le projet de développement commercial qui consiste à la construction d'une épicerie avec station-essence ainsi qu'un autre commerce de détail (petite quincaillerie) sur un terrain situé à l'entrée du village de Saint-Cyrille-de-Lessard ;

CONSIDÉRANT QU'une des premières démarches à entreprendre est la réalisation d'une étude de marché afin d'évaluer le potentiel d'affaires pour ce nouveau commerce ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Paquet et Fils Ltée* a déjà signifié son intention d'être partenaire dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'étude de marché devrait être d'environ 3 000 \$ dont le 1/3 payé par l'entreprise *Paquet et Fils Ltée*, 1/3 payé par des investisseurs privés et l'autre tiers par la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard accepte de payer sa part dans la réalisation d'une étude de marché pour le projet de développement commercial, ce qui représente un coût approximatif de 1 000 \$.

10.2 Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Avis de motion

Madame la conseillère, Johanne Pelletier, donne un avis de motion qu'elle ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement concernant le programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

QUE dispense de lecture du projet de règlement est faite en même temps que cet avis de motion.

Donné à St-Cyrille-de-Lessard, ce 3 avril 2018

Et j'ai signé :

Johanne Pelletier

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 424-2018

POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN
PROGRAMME DE REVITALISATION POUR
FAVORISER LA RÉNOVATION ET LA
CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, tenue le 3 avril 2018, à 19 :30 heures, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LA MAIRESSE : MADAME DENISE DESCHÈNES

Les membres du conseil :

Mesdames Johanne Pelletier
 Marilyn Fortin

Messieurs Pier-Alexandre Caron
 Julien A. Caron
 Jocelyn Caron
 Philippe Mainguy

ATTENDU QUE l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet d'accorder une subvention pour compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux de rénovation ou de construction de résidences;

ATTENDU QUE le conseil veut favoriser la rénovation des immeubles résidentiels existants de même que la construction de nouvelles résidences à l'intérieur de certains secteurs de son territoire;

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisme comprenant, à l'ouest de la Route 285, les zones 1RA, 2MI, 4RB, 5P, 7RA, 6RA, 8P, 9RI, 10MI et, à l'est de la Route 285, les zones 2MI, 3RA, 11MI, 13RA, 12RA et 10MI sont les secteurs visés par ce programme de revitalisation.

Toute résidence déjà construite à l'intérieur de ces secteurs de la municipalité peut bénéficier de ce programme de revitalisation pour la rénovation lorsque l'évaluation de ce même bâtiment est majorée d'au moins 10 000 \$ après la fin des travaux ainsi que toute nouvelle construction;

ATTENDU QU' il y a lieu de préciser que lors de l'émission du certificat relatif à la construction ou la rénovation subventionnée, la

première année est déterminée de la date en vigueur du certificat au 31 décembre de la même année;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2018.

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par :

Appuyé par :

Et unanimement résolu : -

QUE le présent règlement soit et est adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement porte le nom de « **RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR FAVORISER LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES** ».

ARTICLE 3 Une subvention sera versée pour toute rénovation de résidence lorsque l'évaluation foncière imposable de ladite résidence aura été majorée d'au moins 10 000 \$ après la fin des travaux. Toute nouvelle construction résidentielle à l'intérieur du périmètre établi dans ce règlement pourra bénéficier d'une subvention en fonction de l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* selon les modalités suivantes :

- Pour les exercices 2018 et 2019, ce montant est au plus égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
- Pour l'exercice 2020, ce montant est au plus égal à 50 % de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
- Le total de la subvention ne devra pas excéder mille cinq cent dollars (1 500\$) pour toute rénovation ou nouvelle construction.

ARTICLE 4 Cette subvention pourra être versée pour toute rénovation ou nouvelle construction commencée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

ARTICLE 5 Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 420-2017;

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Denise Deschênes
Mairesse

Carole St-Hilaire
Dir. gén. et sec.-trésorière par intérim

10.3 Prolongement de la rue Lord/Cadastre et piquetage

104-04-2018

Prolongement de la rue Lord/Cadastre et piquetage.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite poursuivre le développement domiciliaire sur la rue Lord et que, pour ce faire, il doit effectuer des travaux d'arpentage concernant l'immatriculation ainsi que le piquetage des terrains à vendre ;

CONSIDÉRANT QUE le plan montrant le lotissement projeté sur la rue Lord a déjà été préparé par *Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L.*;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts présentée par *Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L.* pour les travaux à réaliser sur les terrains à vendre situés sur la rue Lord ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Julien A. Caron

Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron

Et unanimement résolu : -

QUE le mandat soit accordé à *Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L.* pour les travaux d'arpentage concernant l'immatriculation de quatorze (14) emplacements constructibles et de deux (2) lots résiduels, ainsi que le piquetage des quatorze (14) terrains, situés sur la rue Lord, concernant les lots 5 032 599 et 5 555 727 au coût de 10 500 \$ plus les taxes et les frais de cadastre tel que stipulé dans leur offre de services.

QUE madame Carole St-Hilaire, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard tout document en lien avec ce mandat.

11. Lacs Bringé, Isidore, des Plaines/Associations

11.1 Rencontre/Planification

105-04-2018

Lacs Bringé, Isidore, des Plaines/Associations/Rencontre.

Il est proposé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron

Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy

Et unanimement résolu : -

DE fixer la date de la rencontre annuelle avec les représentants des associations des lacs au samedi, 12 mai 2018 à 9 heures à l'Édifice municipal.

12. Loisirs et culture

12.1 Soirée reconnaissance/Bénévoles du Snow Fête

106-04-2018

Soirée reconnaissance/Bénévoles du Snow Fête.

CONSIDÉRANT QUE de nombreux bénévoles ont contribué à la réussite de l'événement Snow Fête 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent remercier les bénévoles et leur démontrer leur reconnaissance pour le travail accompli lors du Snow Fête en organisant pour eux une soirée privée avec musique ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Marilyn Fortin

Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron

Et unanimement résolu : -

D'organiser une soirée privée de reconnaissance pour les bénévoles du Snow Fête qui aura lieu le samedi, 21 avril 2018 au Centre des Loisirs à compter de 19 h 30.

QUE les dépenses afférentes à cette soirée soient payées, s'il y a lieu, à même le poste de l'excédent de fonctionnement affecté du Snow Fête.

- Office du Tourisme de la MRC de L'Islet Invitation à l'assemblée générale.

15. Varia

Aucun sujet n'est ajouté.

16. Comptes payés et à payer

16.1 Acceptation

110-04-2018

Acceptation des comptes.

Il est proposé par : Madame Johanne Pelletier

Appuyé par : Monsieur Julien A. Caron

Et unanimement résolu : -

D'adopter la liste des comptes payés datée du 3 avril 2018 au montant total de 141 304.50 \$.

QUE cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière par intérim certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

17. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

18. Levée de la séance.

111-04-2018

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Julien A. Caron que la séance soit levée. Il est 20h45.

Denise Deschênes, mairesse

Carole St-Hilaire, d.g./secrétaire
trésorière par intérim